

DEPARTEMENT  
DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	8
Représentés	3
Votants	8
Votes exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 17 février à 20 H 30,  
le Conseil Municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle  
polyvalente, sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.  
Date de la convocation : 09-02-2023

Secrétaire de séance : Sandrine GOFFLO

**Conseillers présents** : DUBUIS Didier, VILLENEUVE Claude, PILLET Bruno, GARDE Delphine,  
LOUBRIAT Clément, AUZELOUX Christelle, VILLENEUVE Dominique, GOFFLO Sandrine,  
**Conseillers absents excusés** : DUCHOWICZ Carine, ROUQUIÉ Yoann,  
**Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir** : VEZINE Stéphane pouvoir à Bruno PILLET,  
LEYMARIE Christian pouvoir à Didier DUBUIS, PICARDA Caroline pouvoir à Clément LOUBRIAT  
**Conseillers absents non excusés** : LEBAS Adrien, CAMUS Franck.

**OBJET : Programme voirie 2023 - Demande d'aide DETR  
VC n° 2 La Nadalie – Phase 2**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de procéder à la réfection de la voie suivante :

- VC n° 2 « La Nadalie » Phase 2

et la demande de subvention DETR déposée en 2022 et non retenue par les services de l'Etat.  
Les travaux et la demande d'aide sont reconduits en 2023.

Il donne connaissance du devis révisé et établi par Corrèze Ingénierie, la totalité des travaux a été estimée à :

	Travaux HT	Etudes MO HT	Levé topographique HT	TOTAL HT	TOTAL TTC
VC n° 2 La Nadalie – Phase 2	43 047,00	3 600,92	1 000,00	47 647,92	57 177,50

Le Maire propose de solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), le taux de subvention applicable correspond au taux minoré 35 %.  
Il demande au Conseil de délibérer.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

**APPROUVE** la réalisation des travaux de voirie présentés ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire à lancer le marché en procédure adaptée,

**SOLLICITE** pour les travaux à réaliser sur la VC n° 2 « La Nadalie » Phase 2 qui sont estimés à 47 647,92 € HT :

- Une subvention DETR au taux de 35 %,

**DIT** que la totalité des travaux sera financée comme suit :

- Subvention DETR : 16 676,77 €
- le reliquat sera financé par les fonds propres,

**DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2023

**SOLLICITE** l'assistance de Corrèze Ingénierie pour la maîtrise d'œuvre,

**DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour traiter ce dossier.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

